

Montréal, le 28 mai 2026

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande en révision de la décision D-2025-022 rendue dans le dossier R-4270-2024 Phase 2  
Dossier R-4293-2025**

---

Maîtres,

Le président de la Régie de l'énergie me prie de vous informer que Me Lise Duquette est désormais empêchée d'agir dans le présent dossier.

Conformément à l'article 16 de la Loi sur la Régie de l'énergie, la formation chargée de l'étude du dossier sera désormais composée de Mme Esther Falardeau, qui agira à titre de présidente de la formation, accompagnée de Me Michel Simard ainsi que du nouveau membre de la formation, Me Louis Legault.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl